

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF (en K€)	BRUT au 31/12/18	Dépréciations et amortissements	NET au 31/12/18	NET au 31/12/17
Capital souscrit non appelé	603101			
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	203 410		203 410	203 410
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 019		1 019	1 019
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	204 429		204 429	204 429
Stocks matières premières et autres appro.				
En-cours de production de biens				
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	621		621	793
Autres créances d'exploitation	1 302		1 302	3 019
Capital souscrit et appelé non versé	18		18	90
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	63		63	487
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	2 004		2 004	4 389
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	206 433		206 433	208 818

Comptes annuels

PASSIF (en K€)	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Capital social	10 568	21 354
Prime de fusion	1 908	1 908
Ecart de réévaluation (dont écart de mise en équivalence)		
Réserve légale	7 549	2 048
Réserve statutaire, contractuelle		
Autres réserves	64 633	64 633
Réserves réglementées		
Report à nouveau	104 521	(15 664)
Résultat de l'exercice	0	125 685
Provisions réglementées		
Capitaux propres	189 179	199 965
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Fonds de garantie	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80	71
Dettes fiscales et sociales	156	534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes d'exploitation	17 018	8 248
Produits constatés d'avance		
Dettes	17 254	8 853
TOTAL GENERAL	206 433	208 818

Comptes annuels

Compte de Résultat de l'exercice 2018



(en K€)	2018	2017
Ventes de marchandises		
Production vendue de services		
Production vendue de prestations diverses	239	245
Chiffre d'affaires net	239	245
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements-provisions, transferts de charges	1	1
Autres produits	65	812
Produits d'exploitation	305	1 058
Coût d'achat des marchandises vendues		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Consommations en provenance des tiers	20	3
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats		
Charges externes	20	3
Impôts, taxes et versements assimilés	2	2
Charges de personnel	225	224
Salaires et traitements	161	158
Charges sociales	64	66
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	55	840
Charges d'exploitation	302	1 069
Résultat d'exploitation	3	(11)

Comptes annuels

(en K€)	2018	2017
Résultat d'exploitation	3	(11)
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	3	3
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	3	3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Résultat financier	(3)	(3)
Résultat courant avant impôts	-	(14)
Produits exceptionnels	-	125 711
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	125 711
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	-	11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	11
Dotations exceptionnelles aux provisions et amortissements		
Résultat exceptionnel	-	125 699
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	125 685

Annexe aux comptes annuels



Présentation de la société

Système U Centrale Régionale Est est une Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont les Statuts relèvent en particulier des articles L124-1 à L124-16 du Code de commerce.

Elle exerce son activité sur les régions du Grand EST, en qualité de Coopérative d'adhésion des magasins U, U ENSEIGNE leur procurant les marchandises et services nécessaires dans le cadre de leur exploitation. Son réseau regroupe 212 Points de Vente à l'Enseigne U au 31/12/2018, totalisant une surface de 497 345 m².

Système U Centrale Régionale Est n'emploie plus de salariés, l'ensemble du personnel, hormis le mandataire social, ayant été transféré à U-Enseigne dans le cadre de l'APA réalisé en 2017.

Le chiffre d'affaires net 2018 s'élève à 239 K€. Il est constitué pour l'essentiel par la refacturation de diverses prestations, le chiffre d'affaires marchandises étant réduit à néant car, intégralement apporté à la Coopérative U-Enseigne suite à l'APA.

L'approvisionnement des Associés est assuré à partir des différents entrepôts, appartenant à U-LOGISTIQUE depuis l'apport partiel d'actifs réalisé à son profit le 01/04/2016.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2018, il a été procédé à une actualisation du capital sur la base du nouveau taux de souscription validé en assemblée générale en juin 2017.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général (PCG) 2014 en faisant application des règles comptables spécifiques applicables aux sociétés coopératives de commerçants détaillants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthodes d'évaluation et règles de présentation

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 et aux principes comptables généralement admis. Ils intègrent les changements résultant de la mise en œuvre des règlements CRC 02-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 04-06 (Règlements sur les Actifs) sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comptes annuels

Changements de méthode comptable ou de présentation

Aucun changement de méthode, ni de présentation, n'est à enregistrer au titre de l'exercice.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'usage.

Ces titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence et ajustée à la fin de chaque exercice en prenant en compte les nouvelles données.

Les participations ultra-minoritaires, conférant une simple minorité de blocage, sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice, après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'affecter le recouvrement des créances contentieuses.

Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de VMP au 31/12/2018.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, le solde des comptes bancaires en devises a été converti au taux de clôture.

Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2018.

Production vendue de services et prestations

La production vendue de prestations correspond principalement aux prestations refacturées à U-Enseigne.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Compte tenu de l'absence de personnel au sein de Système U EST, aucun crédit d'impôt n'a été constaté dans les comptes.

Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est composé de produits exceptionnels pour 236 € et de charges exceptionnelles pour 414 €.

Indemnités de fin de carrière

En l'absence de personnel salarié, aucune provision pour indemnité de fin de carrière ne figure dans les comptes au 31/12/2018.

Comptes annuels

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Faits marquants au titre de l'exercice précédent

Il est rappelé que l'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de support du développement commercial au bénéfice des magasins associés de Système U Centrale Régionale Est, à la société Système U Centrale Nationale, devenue Coopérative U-Enseigne, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de notre Société en date du 29 juin 2017 et a pris effet, juridiquement, fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2017.

Système U Centrale Régionale Est, comme les trois autres Centrales Régionales, ont donc apporté à la Coopérative U-Enseigne, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations liés aux activités de services qu'elles exerçaient en support du développement commercial au bénéfice des magasins associés, moyennant la prise en charge par cette dernière, du passif correspondant et des frais de l'opération à l'exclusion de certains éléments résiduels non essentiels qui seront expressément détaillés.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupement U en vue de l'optimisation de ses coûts et de ses performances.

L'opération d'apport partiel d'actifs a été placée sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI) et a consisté en un apport de branche complète et autonome d'activité placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L 236-22 du Code de commerce.

Les sociétés apporteurs et bénéficiaire des apports étant sous contrôle distinct et l'opération d'apport étant réalisée à l'endroit, la transcription des apports s'est faite sur la base des valeurs réelles au 1^{er} janvier 2017.

Suite à l'apport partiel d'actifs, Système U Est détient dorénavant 23,10 % du capital social d'U-Enseigne.

GIE IRIS

Les parts détenues par Système U EST au sein du GIE IRIS ont été maintenues dans la mesure où elles sont incessibles et qu'il est nécessaire d'être membre de ce GIE pour bénéficier de ses services, U-Enseigne étant d'ores et déjà membre de ce GIE.

Déficits reportables

Notre Société a sollicité le bureau des agréments afin d'obtenir l'agrément prévu par l'article 209 II du Code Général des Impôts permettant le transfert des déficits non encore déduits, par SYSTEME U EST au profit de COOPERATIVE U ENSEIGNE, à la suite de l'opération d'apport partiel d'actifs réalisée au profit de cette dernière. Au 31/12/2016, les déficits reportables dont le transfert est demandé, s'élèvent à 20.882 K€.

Cette demande de transfert est toujours en cours d'instruction.

Comptes consolidés

L'obligation d'établir des comptes consolidés (article L 233-16 du Code de commerce), existe dès lors qu'une société commerciale contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises. Les entités n'ayant que des participations sur lesquelles elles exercent une influence notable n'ont pas l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Notre société ayant transféré l'ensemble des participations sur lesquelles elle exerçait un contrôle exclusif ou conjoint à U-Enseigne dans le cadre de l'apport partiel d'actifs réalisé au profit de cette dernière, SYSTEME U EST n'est donc plus tenue d'établir des comptes consolidés.

Comptes annuels

Informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1

Etat des mouvements en valeur brute de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs brutes au 01/01/18	Acquisitions	Cessions, virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/18
Immobilisations				
Incorporelles				-
Corporelles				-
Financières	204 429			204 429
Total	204 429	-	-	204 429

NOTE 2

Etat des amortissements et provisions de l'actif immobilisé (en K€)

	Valeurs cumulées au 01/01/18	Dotations	Diminutions et reprises	Valeurs cumulées au 31/12/18
Amortissements				
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Provisions				
Immobilisations financières				-
Total				-

NOTE 3

Variation des capitaux propres (en K€)

Le capital social est composé de 660 530 parts de 16 € de valeur nominale.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

Montant au 31/12/2017	199 965
Augmentation de capital : souscriptions	40
Augmentation de capital : actualisation	148
Diminution de capital : démissions	(48)
Diminution de capital : actualisation	(10 854)
Autres mouvements de capital	(72)
Provisions réglementées	
Résultat de l'exercice 2018	0
Total au 31/12/2018	189 179

La variation des capitaux propres s'explique principalement par l'actualisation du capital faite à la fin du premier semestre 2018 par application du nouveau taux validé par l'Assemblée Générale de SYSTEME U EST du 29/06/2017

Comptes annuels

NOTE 4

Variation des provisions (en K€)

Il n'y a pas de dépréciations d'actif circulant.

	Montants au 01/01/18	Dotations	Reprises	Montants au 31/12/18
Dépréciations				
- stocks marchandises				-
- clients				-
- autres				-
Total				-

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges.

	Montants au 01/01/18	Dotations Au cours de l'exercice	Reprises Montants utilisés au cours de l'exercice	Reprises Montants non utilisés repris	Montants au 31/12/18
Provisions pour risques					-
Provisions pour litiges					-
Total provisions pour risques					-
Provision pour impôts					
Total provision pour charges					

NOTE 5

Etat des échéances des créances (en K€)

	Montant brut au 31/12/2018	Dont Moins de 1 an	Dont Plus de 1 an
Prêts et dépôts			
Créances rattachées à des participations			
Clients et comptes rattachés	620	620	-
Autres créances	1 320	1 320	-
Charges constatées d'avance			
Total	1 940	1 940	-

Comptes annuels

NOTE 6

Etat des échéances des dettes (en K€)

	Montants bruts au 31/12/2018	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	80	80		
Dettes fiscales et sociales	156	156		
Autres dettes groupe et associés	16 955		16 955	
Autres dettes d'exploitation	63	63		
Produits constatés d'avance				
Total	17 254	299	16 955	

NOTE 7

Charges à payer à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des charges à payer incluses dans les postes du passif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2018
Emprunts et dettes financières	
Fournisseurs	80
Dettes fiscales et sociales	125
Autres dettes d'exploitation	
Total	205

NOTE 8

Produits à recevoir à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif du bilan est la suivante :

	Montants au 31/12/2018
Créances financières	
Clients	620
Créances fiscales et sociales	2
Autres créances d'exploitation	
Total	622

NOTE 9

Etat des comptes de régularisation (en K€)

Néant

Comptes annuels

NOTE 10

Ventilation géographique des ventes de marchandises (en K€)

Néant, le chiffre d'affaires marchandises est réalisé dorénavant par la Coopérative U-Enseigne.

NOTE 11

*Montant des opérations effectuées pour ordre et pour compte des Associés
non incluses dans le compte de résultat (en K€)*

	2018	2017
Subventions d'exploitations	2 786	865
Prestations informatiques (ULIS et @rmonie)	-	-
Prestations diverses	-	-
Total	2 786	865

Ces opérations sont neutres pour Système U Est, elles sont donc comptabilisées dans des comptes de classe 8 qui ne sont pas repris au compte de résultat.

NOTE 12

Effectif moyen employé au cours de l'exercice

	2018	2017
Employés	-	-
Agents de maîtrise	-	-
Cadres	-	-
Total	-	-

L'ensemble du personnel a été transféré à U-Enseigne, hormis le mandataire social, dans le cadre de l'apport partiel d'actifs décrit ci-dessus, opéré en 2017.

NOTE 13

Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas communiquée car sa publication conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 14

Détail des charges et produits exceptionnels (en K€)

	Charges	Produits
VNC des éléments d'actifs financiers cédés		
VNC des éléments d'actifs corporels & incorporels cédés		
Dotation aux amortissements dérogatoires		
Amendes et pénalités		
Dotation exceptionnelle aux amortissements et provisions		
Produit de cession d'éléments d'actifs financiers		
Total	0	0

Comptes annuels

NOTE 15

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en K€)

	Avant impôts	Impôt société	Crédit d'impôt	Après impôts
Résultat courant	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-
Résultat comptable	-	-	-	-

NOTE 16

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

	2018	2017 (a)
Résultat de l'exercice	0	125 685
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat avant impôts	0	125 685
Provisions réglementées	-	-
• Dotations	-	-
• Reprises	-	-
Résultat avant impôts et hors éléments dérogatoires	0	125 685

(a) Le résultat 2017 est principalement lié à la plus-value d'apport, dégagée à l'issue de l'APA susvisée. L'opération d'apport a été soumise au régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI), avec un transfert d'imposition de la plus-value d'apport au profit d'U-Enseigne, d'où une absence d'IS sur l'exercice 2017.

NOTE 17

Situation fiscale latente (base d'imposition en K€)

Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges	2017	Augmentations	Diminutions	2018
Congés Payés non déductibles	-	-	-	-
Contribution sociale de solidarité	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-
Plus-values latentes sur OPCVM	-	-	-	-
Taxe sur les véhicules de tourisme provision 4ème trimestre	-	-	-	-
Provisions non déductibles	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Comptes annuels

NOTE 18

Engagements donnés et reçus (en K€)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit et appellent les commentaires suivants :

Engagements donnés :

- les cautions, avals et garanties intègrent les capitaux restant dus sur les divers contrats pour lesquels la société s'est portée caution ou garante,
- les sûretés réelles sont valorisées en fonction du capital restant dû, majoré le cas échéant des pénalités prévues aux contrats,
- les crédits relais utilisés.

Engagements reçus :

- contrats de trésorerie non utilisés à la clôture,
- solde des contrats de crédit relais non utilisés à la clôture de l'exercice,
- cautions reçues sur les divers prêts, créances et avances en comptes courants accordés, valorisés pour leur montant brut.

	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions, avals et garanties	-	-
Sûretés réelles consenties aux établissements de crédits	-	-
	-	-

Depuis l'apport partiel d'actif au profit d'U-ENSEIGNE, les engagements donnés et reçus ont été transférés à cette dernière.

Toutefois, la centrale régionale en qualité de membre du GIE IRIS est solidairement responsable du passif de celui-ci. Au 31 décembre 2018, le passif du U GIE IRIS se décompose comme suit :

	2018
Emprunts bancaires	61 053
Dettes financières diverses	6 100
Dettes d'exploitation	14 249
Dettes fiscales et sociales	13 314
Dettes diverses	4 571
TOTAL	99 287

NOTE 19

Engagements en matière de crédit-bail (en K€)

Néant.

NOTE 20

Honoraires du Commissaire aux Comptes (en K€)

Au 31/12/2018, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes s'élève à 10 K€HT.

Comptes annuels

NOTE 21

Eléments concernant les parties liées

A. Opérations réciproques établies à des conditions normales de marché

Au bilan	Brut	Provisions	Net
Titres de participations U-Enseigne (Ent liée)	198 917		198 917
Autres participations (détention entre 10 et 50 %)	4 493		4 493
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés GIE IRIS (Ent liée)	1 003		1 003
Autres créances	480		480
Total actif	204 893		204 893
Dettes rattachées à des participations (U-Enseigne)	16 954		16 954
Total passif	16 954		16 954

N/A : Non Applicable

Au compte de résultat	Total en K€
Charges financières	
Autres charges	
VNC des titres cédés	
Total charges	
Prestations de services	239
Produits financiers	
Dividendes perçus	
Prix de cession des titres de participation	
Autres produits	65
Produits exceptionnels plus-value d'apport	
Total produits	
Total du compte de résultat	304

B. Selon le règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010 modifiant les articles 531-3, 532-11 et 532-12 du PCG, il n'existe pas de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 22

Tableau des filiales et des participations (en K€)

Sociétés	Date de clôture	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos
					Brut	Net			
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 % et 50 %)									
GIE IRIS	31/12/2018	5 214	-	19,23 %	1 003	1 003	-	103 915	-
U-ENSEIGNE	31/12/2018	113	772 518	23,10 %	198 917	198 917	-	11 142 670	698
SA CEVEDE	31/01/2018	288	3 626	49,91 %	4 493	4 493	-	59 824	(14)
TOTAL GENERAL					204 413	204 413	-		

Rapport de gestion

DOCUMENT ANNEXE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des 5 derniers exercices (en €)

	2018	2017	2016	2015	2014
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 593 000	21 354 560	21 381 120	20 525 760	20 399 360
Nombre de parts sociales	1 334 660	1 334 660	1 336 320	1 282 860	1 274 960
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires marchandises hors taxes et hors droits	0	0	1 970 220 504	1 942 678 944	1 852 447 010
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	125 685 332	125 685 332	7 871 439	2 495 690	(6 654 634)
Impôts sur les bénéfices	0	0	(877 895)	(2 675 761)	694 830
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dot. Amortissements et provisions	0	0	10 617 604	4 668 634	(9 349 465)
Résultat net	125 685 332	125 685 332	(18 489 043)	502 817	2 000 001
RESULTAT PAR PART SOCIALE					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	94,17	94,17	(5,89)	4,03	(5,76)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	94,17	94,17	(13,84)	0,39	1,57
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	539	1 168	1 178
Masse salariale	0	0	21 352 526	40 614 164	41 554 780
Sommes versées en avantages sociaux	0	0	12 170 260	22 608 390	21 684 766



Système U Centrale Régionale Est

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' or 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Assemblée Générale
Système U Centrale Régionale Est
43, rue Eugène Ducretet
68200 Mulhouse

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Système U Centrale Regionale Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

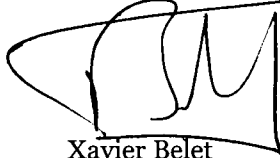
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet



Rapport de gestion



Rapport de gestion

Données générales

Il est rappelé que l'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de support du développement commercial au bénéfice des magasins associés de Système U Centrale Régionale Est, à la société Système U Centrale Nationale, devenue Coopérative U-Enseigne, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de notre Société en date du 29 juin 2017 et a pris effet, juridiquement, fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2017.

Système U Centrale Régionale Est, comme les trois autres Centrales Régionales, ont donc apporté à la Coopérative U-Enseigne, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations liés aux activités de services qu'elles exerçaient en support du développement commercial au bénéfice des magasins associés, moyennant la prise en charge par cette dernière, du passif correspondant et des frais de l'opération à l'exclusion de certains éléments résiduels non essentiels qui seront expressément détaillés.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une réorganisation interne des activités du Groupement U en vue de l'optimisation de ses coûts et de ses performances.

L'opération d'apport partiel d'actifs a été placée sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts (CGI) et a consisté en un apport de branche complète et autonome d'activité placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions de l'article L 236-22 du Code de commerce.

Les sociétés apporteurs et bénéficiaire des apports étant sous contrôle distinct et l'opération d'apport étant réalisée à l'endroit, la transcription des apports s'est faite sur la base des valeurs réelles au 1^{er} janvier 2017.

Suite à l'apport partiel d'actifs, Système U Est détient dorénavant 23,10 % du capital social d'U-Enseigne.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons procédé à l'actualisation du capital de notre société sur la base du taux de souscription de 0,50 % du chiffre d'affaires hors taxe facturé par Coopérative U Enseigne à chacun des Associés.

Nous vous rappelons que vous avez décidé en Assemblée Générale du 29/06/2017 de réduire le taux de souscription du capital, initialement fixé à 1 % du chiffre d'affaires hors taxe facturé de l'année N-1, à 0,50 %.

Par ailleurs, Coopérative U Enseigne a réalisé l'actualisation du Fond de Garantie sur la base du taux de souscription de 0,50 % du chiffre d'affaires hors taxe facturé par cette dernière à chacun des Associés.

Il est rappelé à cet égard que le Fonds de Garantie, était constitué initialement auprès de notre coopérative et a été apporté à Coopérative U Enseigne dans le cadre de l'Apport Partiel d'Actifs de juin 2017.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a été amené à examiner 14 demandes d'agrément, toutes validées. Sur ces 14 agréments, 13 dossiers ont effectivement abouti de la manière suivante :

- Cessions de gré à gré :
Monsieur Stéphane BARRERE (WITTENHEIM), Monsieur Mathieu PERDRISSET (AIGUEBLANCHE), Monsieur Arnaud DESQUAIRES (LES DEUX ALPES), Monsieur Emmanuel TERRIEN (ARBOIS), Madame Nadine MAGDELAINE (FRASNE), Monsieur Jean-François RABILLER (LA MURE), Monsieur Laurent THEVENIN (PONT DE BEAUVOISIN)
- Transmissions familiales :
Monsieur David ROMARY (VILLE), Monsieur Laurent GREA (TAVAUUX), Monsieur Yohan ZIMMERMANN (MAXEVILLE)
- Cession de filiales :
Monsieur Pierre ALVES (TALANT ARANDES), Monsieur Jérôme BOURGEAT (BEAUCOURT)
- Création :
La société SAS BRENNOS, activité digitale Courses U LYON.

Rapport de gestion

Le développement du Réseau

SYSTEME U EST, comme les autres Coopératives Régionales, restent en charge de la stratégie de développement du réseau depuis l'apport partiel d'actifs réalisé en juin 2017.

En 2018, le développement du réseau national a été marqué par une bonne dynamique d'ouverture à hauteur de près de 70 000 m² répartis entre créations, ralliements et agrandissements. Néanmoins, près de 26 000 m² ont été perdus ou fermés au cours de l'exercice.

En net le réseau a donc progressé de 44 000 m² pour atteindre 2 706 149 m² et 1 579 magasins.

Pour contribuer à l'ambition du Groupement d'atteindre 12,5 % de part de marché d'ici à 2022, le Développement du Réseau s'est fixé les objectifs suivants pour 2019 :

- 25 créations,
- Plus de 30 ralliements dont l'arrivée de 10 nouveaux points de vente sur l'île de la Réunion,
- Plus de 60 agrandissements ou transferts.

A noter que le contexte législatif relatif à l'urbanisme a évolué fin 2018 par l'entrée en vigueur de la loi ELAN. Cette loi vise notamment à renforcer et redynamiser les centres villes par la mise en place des O.R.T. Le groupe U Enseigne s'inscrit totalement dans cette démarche et concentre donc ses efforts sur ces secteurs.

Indicateurs Réseau EST

Au 31/12/2018, le réseau Système U Est compte 213 points de vente pour une surface totale du parc de 497 865 m², soit une hausse de 12 647 m² (+ 2,61 %) par rapport à 2017.

La répartition des surfaces par enseigne était la suivante :

	Magasins à l'enseigne U		Surfaces en m ²	
	2018	2017	2018	2017
Discount				
Hyper U	7	7	40 557	40 557
Super U	162	163	417 561	408 025
Proximité				
Uexpress	42	40	38 777	35 294
Marché U	1	1	450	450
Utile	1	2	520	892
TOTAL MAGASINS U	213	213	497 865	485 211

25 Associés ont réalisé un projet, contribuant à la modernisation d'environ 13,19 % du parc soit 65 695 m² traités.

Les opérations menées pendant l'année ont été les suivantes :

- 12 agrandissements,
- 1 transfert / agrandissement,
- 3 créations,
- 9 optimisations / remodeling.

2 Points de Vente sont sortis du parc :

- UEXPRESS GRENOBLE HOCHÉ (38),
- UEXPRESS QUETIGNY (21).

Le chiffre d'affaires des Magasins U est de 3 895 millions d'euros TTC, soit une progression de 1,50 % par rapport à 2017. La part de marché s'établit à 11,65 %, soit + 0,11 pt par rapport à l'année précédente.

Rapport de gestion

Commentaires sur les comptes annuels

Le taux de souscription de notre société est passé de 1 % à 0,50 % du chiffre d'affaires hors taxe facturé par Coopérative U Enseigne à chaque magasin. L'actualisation du capital réalisée au cours de l'exercice écoulé sur la base de ce nouveau taux et du chiffre d'affaires au 31/12/2017 a engendré une baisse significative du montant du capital social de Système U Est.

Ainsi, le capital social de Système Est, hormis les parts administrateurs, d'un montant de 21 348 800 € au 31/12/2017 s'élève à 10 562 400 € au 31/12/2018.

Cette diminution du capital d'un montant de 10 786 400 € a eu pour conséquence une dégradation des capitaux propres au 31/12/2018 à due concurrence, les ramenant ainsi à 189 179 004 €.

Comme en 2017, les budgets d'ouverture et d'exploitation sont toujours à la charge des coopératives régionales et refacturés au GIE U, étant précisé que ces opérations sont effectuées pour ordre et compte des Associés.

Les différents frais de fonctionnement de la société Système U Est sont couverts par la Coopérative U Enseigne, par le biais d'une refacturation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net 2018 s'élève à 239 K€ contre 245 K€, en 2017. Il est constitué pour l'essentiel par la refacturation de diverses prestations, le chiffre d'affaires marchandises étant réduit à néant, suite à l'apport partiel d'actifs décrit ci-dessus.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice ressort à 132 € contre 125 685 K€ en 2017. Ce dernier n'appelle aucune comparaison objective avec celui constaté au titre de l'exercice précédent, puisqu'il était principalement lié à la plus-value d'apport dégagée, à l'issue de la réorganisation opérée en 2017.

Rapport de gestion

Commentaires sur le bilan

Actif immobilisé

Suite à l'Apport partiel d'Actifs à la Coopérative U Enseigne susvisé, il est rappelé que la Coopérative Régionale ne possède plus d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations financières sont stables et s'élèvent à 204 429 K€ au 31/12/2018 comme au 31/12/2017. Elles sont constituées principalement par :

- Titres Coopérative U Enseigne : 198 917 K€,
- Titres Cevede : 4 493 K€,
- Titres GIE IRIS : 1 003 K€.

Elles comprennent également les participations ultra-minoritaires conférant une simple minorité de blocage à Système U Est pour un montant de 16 K€.

Actif circulant

Les créances s'élèvent au 31/12/2018 à 1 940 K€ et sont dues en partie à :

- La refacturation au GIE U ou à U Enseigne de différentes prestations pour un montant de 1 199 K€,
- des factures à établir pour 620 K€,
- une créance sur TVA pour un montant de 99 K€.

Capitaux propres

Une actualisation du capital a été effectuée en juin 2018 sur la base du chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2017.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 189 179 K€ contre 199 965 K€ à fin 2017. Cette variation, très conséquente, s'explique par la modification des règles de calcul, à savoir le taux de souscription désormais fixé à 0,50 %. La variation du capital représente ainsi (10 786) K€, soit la quasi-totalité de la variation des capitaux propres.

Provisions pour risques et charges

Il n'existe aucune provision pour risques et charges au 31/12/2018 à l'identique du 31/12/2017.

Dettes financières

Il n'existe aucune dette financière au 31/12/2018 à l'identique du 31/12/2017, à l'exception du compte courant U-ENSEIGNE qui est comptabilisé dans le poste "autres dettes".

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à des factures non parvenues au titre des subventions d'ouverture et d'exploitation versées à nos Associés.

Autres dettes

Ce poste est essentiellement composé du compte courant mis en place entre U-Enseigne et Système U Est.

Au 31/12/2017, ce compte courant s'élevait à 8 098 K€ pour atteindre au 31/12/2018 un montant de 16 954 K€. Cette augmentation est essentiellement liée à l'actualisation du capital de Système U Est, laquelle s'est traduite par un remboursement partiel des souscriptions des Associés, pris en charge par la Coopérative U Enseigne pour le compte de Système U EST.

Rapport de gestion

Autres évolutions de l'activité

Délais de règlement

L'article D.441-4 du Code de commerce prévoit de nouvelles obligations concernant les délais de paiement pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Les délais de règlement s'analysent comme suit :

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1				9	1				12		
Montant total HT des factures concernées	99 625 €	0	219 406 €	16 850 €	660 974 €	897 230 €	99 625 €		(46 875) €		(46 875) €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	2%		4%		13%	18%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice 2018						4%			(2)%		(2)%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombre des factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0 €					0 €						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours Délais légaux :					Délais contractuels : 30 jours Délais légaux :						

Rapport de gestion

Changements de méthode comptable ou de présentation

Aucun changement de méthode, ni de présentation, n'est à enregistrer au titre de l'exercice.

Evènements importants depuis la clôture de l'exercice

L'ouverture de la plateforme de préparation de commandes « CoursesU.com » de LYON à ST PRIEST (69), nouvel Associé de notre Société, est intervenue en date du 14 janvier 2019.

Depuis le début de l'année 2019, le Conseil d'Administration a agréé 6 nouveaux associés.

Évolutions prévisibles de la société et perspectives d'avenir

Système U Est a toujours vocation à définir la stratégie de développement du réseau comme les autres Coopératives régionales sur leur territoire respectif, au travers notamment des organes de représentation des commerçants détaillants indépendants (Conseil d'administration) qui continueront de désigner leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'U-Enseigne.

Dans ce cadre, le développement du réseau de Système U Est se poursuivra, au travers d'U-Enseigne, par :

- la création de nouveaux points de vente, tant en discount qu'en proximité,
- l'agrandissement de magasins existant,
- le ralliement de points de vente indépendants affiliés à ce jour à d'autres enseignes concurrentes.

Filiales et participations

Liste des filiales

Les participations supérieures à 10 % sont au nombre de 3 : U GIE IRIS, U-Enseigne, CEVEDE.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Système U Est n'a pas pour objet social d'effectuer de la recherche et du développement.

Dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts

Aucune dépense de ce type n'a été prise en charge par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat sur le compte « report à nouveau », soit 131,76 €.

Report à nouveau

Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 614,91 euros.

Composition du Conseil d'Administration

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Maurice BORNAND et Philippe GRASS sont venus à échéance.

Nous vous proposons le renouvellement des mandats de Monsieur Maurice BORNAND et Monsieur Philippe GRASS pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, Messieurs Alexandre MACHET et Jean-Pierre REBOURSEAU ont démissionné de leur mandat d'Administrateur, ce dont le Conseil d'Administration a pris acte.

Le Conseil remercie chaleureusement Messieurs Alexandre MACHET et Jean-Pierre REBOURSEAU pour le temps et l'énergie consacrés au service de la Coopérative : leur expérience, leurs conseils doivent être salués publiquement.

Conformément à l'article 16 des Statuts, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 06 novembre 2018, a proposé, la nomination de Monsieur Stéphane PIGUET en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Alexandre MACHET, sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rapport de gestion

Nous vous proposons donc de ratifier la cooptation de Monsieur Stéphane PIGUET, qui exercera ses fonctions d'Administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Alexandre MACHET, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Le Conseil d'Administration vous propose également de nommer Administrateurs, Messieurs Jean-Charles MARTEL, Laurent THEVENIN et Maximilien VAUBOURG pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Modification du Règlement Intérieur

Nous vous proposons :

- d'introduire un sommaire,
- de modifier certaines dispositions de l'exposé, afin notamment de faire référence à la Coopérative Régionale en lieu et place de la Centrale Régionale, cette dénomination n'étant plus en cohérence avec l'activité exercée depuis l'APA à Coopérative U Enseigne,
- de modifier les articles 10.1 et 10.4 afin de supprimer la référence à la marque distributeur BIEN VU, ajouter l'enseigne UEXPRESS et prévoir la compétence du Conseil d'Administration d'U Enseigne, pour décider des normes applicables aux marques distributeurs,
- ainsi que d'insérer un article sur le respect de la réglementation en vigueur.

Modification des Statuts

Nous vous proposons :

- d'introduire un sommaire,
- de modifier certaines dispositions de l'exposé et de l'article 3 afin notamment de faire référence à la Coopérative Régionale en lieu et place de la Centrale Régionale, cette dénomination n'étant plus en cohérence avec l'activité exercée depuis l'APA à Coopérative U Enseigne, et de simplifier la dénomination société SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST par SYSTEME U EST,
- de modifier l'article 10.4, relatif à la fidélité, afin de prévoir un engagement volontaire de fidélité d'une durée de 8 ans plus l'année en cours à compter de la signature du document. Tout associé existant au 02/06/2015 ne pourra plus souscrire un engagement de fidélité volontaire avec une échéance au 31/12/2023.

Commissaire aux Comptes

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA a été renouvelé pour une durée de six années lors de l'assemblée générale du 29 juin 2017, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement dudit mandat.

Révision coopérative

La loi ESS du 31 juillet 2014 a introduit de nouvelles obligations pour les sociétés coopératives, notamment la révision obligatoire pour tous les types de coopératives, et non plus uniquement pour certaines.

Lors de l'assemblée du 05/06/2018, notre Société avait nommé la société AUDIT LEGAL DES HAUTS DE SEINE, Monsieur Jérôme JOUBERT en qualité de réviseur titulaire et Madame Geneviève MANSARD-COLLIN réviseur suppléant.

Le réviseur titulaire a effectué le contrôle de la conformité de l'organisation et du fonctionnement de notre société coopérative aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt des adhérents ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui lui sont applicables, à partir d'un cahier des charges spécifique à cette famille coopérative.

Le réviseur doit remettre son rapport au Conseil d'Administration, afin que ce dernier puisse informer les associés lors de l'assemblée du 04 juin 2019 des points essentiels du rapport accompagnés de ses propositions et observations.

Rapport de gestion

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Mandat et fonctions exercés

La liste est annexée au rapport de gestion.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation n'a été consentie à ce titre.

Dissociation du mode de direction

Aucun choix portant sur le mode de direction n'a été opéré au cours de l'exercice 2018.

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée

Aucune convention de ce type n'a été régularisée sur l'exercice écoulé.

Nous remercions l'ensemble des Associés et Collaborateurs s'étant impliqués dans l'action du groupement pour les efforts déployés tout au long de l'année 2018.

Le Conseil d'Administration

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale Mixte du 04 juin 2019



QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat au compte report à nouveau pour 131,76 €.
Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 614, 91 euros.

.....

SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST
Société anonyme coopérative de commerçants détaillants
à capital variable
Siège : 43 rue Eugène Ducretet - 68200 MULHOUSE
RCS Mulhouse : 946 051 018

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 JUIN 2019**

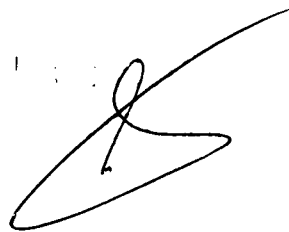
...

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat au compte report à nouveau pour 131,76 €.

Le report à nouveau s'élèvera en conséquence à un montant de 104 520 614,91 euros.

Cette résolution est adoptée par 159 voix « pour » et 2 voix « contre ».

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' or 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.